



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 7 avril 2026

**Installation du Conseil de Communauté -  
Election du Président, détermination des membres du Bureau et élection des Vice-  
Présidents, lecture de la Charte de l'Elu Local**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six et le sept avril à vingt heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout se sont réunis à la Salle des fêtes à Guitalens-L'Albarède sur la convocation qui leur a été adressée par le président sortant, conformément aux articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

39 délégués des 28 communes adhérentes à la CC du Lautrécois - Pays d'Agout

- **BROUSSE** : Mathieu FAU (Maire)
- **CABANES** : Denis COMBET (Maire)
- **CARBES** : Jérôme OURCET (Maire)
- **CUQ** : Christian MONTAGNÉ (Maire)
- **DAMIATTE** : Jérôme ROUDET (Maire) - Angélique NERIN (Conseillère)
- **FIAC** : Judith AJCHENBAUM (Maire) - Anthony PECH (Adjoint)
- **FREJEVILLE** : Frédéric MAUREL (Maire) - Christophe MAURIES (Adjoint)
- **GUITALENS-L'ALBAREDE** : Raymond GARDELLE (Maire) - Philippe LAROCHE (Adjoint)
- **JONQUIERES** : Jean-Pierre LENCOU (Maire)
- **LABOULBENE** : Didier VIALA (Maire)
- **LAUTREC** : Thierry DAGUZAN (Maire) - Laurence BONNASSIEUX (Adjointe) - Maxime MASSIES (Adjoint) - Frédéric RAUL (Conseiller)
- **MAGRIN** : Bernard VIALA (Maire)
- **MISSECLE** : Cynthia BERBIE (Maire)
- **MONTDRAGON** : Patrick BLANQUET (Maire)
- **MONTPINIER** : Martine VIGNOLES (Maire)
- **MOULAYRES** : Laurent BAZART (Maire)
- **PEYREGOUX** : Benjamin ROMERO-BESEGHER (Maire)
- **PRADES** : Marc CURETTI (Maire)
- **PRATVIEL** : Pascal HURCET (Maire)
- **PUYCALVEL** : Patricia SAUNAL (Maire)
- **SAINT-GENEST DE CONTEST** : Jean-Jacques AYRAL (Maire)
- **SAINT-JULIEN DU PUY** : Thierry PUECH (Maire)
- **SAINT-PAUL CAP DE JOUX** : Laurent VANDENDRIESSCHE (Maire) - Christine VALERO (Adjoint)
- **SERVIÉS** : Denis BARBERA (Maire)

- **TEYSSODE** : Francis MOULET (Maire)
- **VENES** : Christophe ALBERT (Maire) - Jacky ALBERT (Adjoint)
- **VIELMUR SUR AGOUT** : Alain MILHAU (Maire) - Corine LAFON (Conseillère) - Jean-Laurent MARMOITON (Conseiller)
- **VITERBE** : Valérie HEBRARD (Maire)

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Christine VALERO, Vice-Présidente, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, doyen d'âge de l'Assemblée, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Judith AJCHENBAUM.

Le doyen d'âge de l'Assemblée explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : M. Denis COMBET / M. Marc CURETTI.

#### **D2026/31** :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Élection du Président** :

Candidat : Christine VALERO

#### **Premier tour de scrutin** :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

A obtenu :

Christine VALERO : 30 voix

Mme Christine VALERO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Présidente, et a été installée.

Mme Christine VALERO a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

**D2026/32 :**

### **Élection des membres du Bureau :**

Selon le CGCT : « Le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables ».

A l'unanimité, les membres du conseil de communauté décident de fixer à 8 le nombre de vice-présidents.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la composition du Bureau qui comprend le président, les 8 vice-présidents et le maire de chaque commune (afin que chaque commune soit représentée, si le maire n'est pas délégué au conseil de communauté, il sera remplacé par le délégué de la commune).

### **Élection des Vice-Présidents :**

#### **1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Candidats : Didier VIALA

#### **Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

Didier VIALA : 32 voix

M. Didier VIALA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

M. Didier VIALA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

#### **2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Corine LAFON / Judith AJCHENBAUM

**Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 1
- Bulletin nuls : 0
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Judith AJCHENBAUM : 20 voix

Corine LAFON : 18 voix

Mme Judith AJCHENBAUM ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Mme Judith AJCHENBAUM a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Angélique NERIN / Marc CURETTI

**Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Marc CURETTI : 26 voix

Angélique NERIN : 10 voix

M. Marc CURETTI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Marc CURETTI a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Corine LAFON / Laurence BONNASSIEUX

**Premier tour de scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Laurence BONNASSIEUX : 20 voix

Corine LAFON : 16 voix

Mme Laurence BONNASSIEUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Mme Laurence BONNASSIEUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Corine LAFON / Denis COMBET / Frédéric RAUL

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Denis COMBET : 26 voix

Corine LAFON : 5 voix

Frédéric RAUL : 7 voix

M. Denis COMBET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

M. Denis COMBET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Patricia SAUNAL / Angélique NERIN / Corine LAFON

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Patricia SAUNAL : 24 voix

Corine LAFON : 8 voix

Angélique NERIN : 4 voix

Mme Patricia SAUNAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Mme Patricia SAUNAL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Philippe LAROCHE / Corine LAFON / Frédéric RAUL

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39

- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Philippe LAROCHE : 22 voix

Corine LAFON : 7 voix

Frédéric RAUL : 7 voix

M. Philippe LAROCHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président.  
M. Philippe LAROCHE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Candidats : Corine LAFON / Benjamin ROMERO

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Benjamin ROMERO : 17 voix

Corine LAFON : 16 voix

M. Benjamin ROMERO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président.  
M. Benjamin ROMERO a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **D2026/33 : Lecture de la Charte de l'Élu Local**

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-12, L. 1111-13 et L. 1111-14,

Madame la Présidente donne lecture de la charte de l'élu local. Elle a auparavant remis une copie de la charte aux conseillers communautaires accompagnée des dispositions législatives et réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- prend acte de la lecture de la Charte de l'élu local prévue aux articles L. 1111-12 à L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,  
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,  
Judith AICHENBAUM